

ACTUALITES IFRS

➤ **Chiffre d'affaires** : L'IASB et le FASB publient leur norme commune définitive qui sera applicable à compter du 1er janvier 2017.

Un groupe de transition est également mis en place sur le plan international avec pour objectif de recenser dès aujourd'hui les difficultés d'interprétation et d'application.

Sur ce sujet, ACTEO organise plusieurs séances de travail afin que ses membres puissent échanger sur la mise en œuvre du nouveau texte. Nous participons également aux travaux conduits par l'ANC sur cette norme avec comme objectif d'alimenter le groupe de transition et/ou de réagir aux interprétations qui pourraient y être développées.

➤ **Instruments financiers** : lancement du projet « gestion dynamique- macro hedge » qui pourrait avoir des impacts pour l'ensemble des groupes, dès lors que l'on y pratique une gestion dynamique des risques.

ACTUALITES ACTEO

➤ **Arrêté des comptes 2014 - Recommandation AMF**

Comme chaque année l'AMF a adressé à Acteo pour commentaires et observations le projet de recommandation pour la clôture des comptes 2014. Acteo aura l'occasion de restituer vos observations lors de la réunion du 07 octobre à l'AMF.

➤ **Rencontre avec le 100Group***

Cette réunion avait pour objet d'échanger sur nos positions avec les groupes anglais sur différents sujets, notamment en matière de cadre conceptuel et de contrats de location.

Nous avons constaté une convergence de points de vue sur de nombreux points, notamment en termes de prédominance du compte de résultat sur le bilan, de réserve vis-à-vis d'une utilisation trop extensive de la juste valeur et d'un souhait de maintenir la norme IAS 17 (Location) actuelle. Il a été décidé de pérenniser ces échanges.

*Représentation des directeurs financiers du FTSE 100 (UK)

➤ **Location : lettre à la Commission Européenne**

Acteo a soutenu le courrier adressé par Business Europe à la Commission, demandant une suspension des travaux en cours de l'IASB afin d'assurer le maintien d'un référentiel de qualité et d'être en mesure de développer une nouvelle norme qui représenterait un véritable progrès par rapport à l'existant.

Deux ans après sa première publication ACTEO News témoigne de changements majeurs dans l'environnement des normes IFRS.

A l'heure où l'IASB et le FASB donnent un sérieux coup de frein à leur programme de convergence, l'Europe se livre auprès des parties prenantes à une analyse rétrospective sur l'impact et l'utilisation des IFRS.

L'EFRAG, souvent critiqué pour son approche trop technique, est par ailleurs à la veille d'une transformation majeure. Ainsi, le nouveau Board aura la capacité de mieux intégrer les impacts économique et politiques dans ses commentaires sur les nouveaux standards. Nous jugerons sur pièces l'efficacité de cette nouvelle organisation notamment à l'occasion des discussions quant à l'adoption éventuelle de la future norme sur les locations si elle devait être publiée.

Patrice Marteau
Président

ALERTE INFOS

➤ **Comptes sociaux**

La Directive européenne « Comptabilité » (2013/34/UE) doit être transposée en droit français d'ici juin 2015 pour application 2016. Cette directive rend entre autres points, obligatoire l'amortissement des actifs incorporels sur leur durée d'utilisation et précise pour les fonds de commerce un maximum de 10 ans si cette durée ne pouvait être estimée de manière fiable.

Cette transposition pourrait également avoir d'autres impacts significatifs sur les comptes sociaux, comme le provisionnement obligatoire des engagements de retraites.

Le MEDEF qui travaille avec l'ANC et le Trésor reste à votre disposition pour relayer vos messages sur ces dispositions qui pourraient affecter vos capacités distributives et remettre en cause significativement le niveau des capitaux propres.

➤ **Transposition de la Directive audit**

Les travaux de transposition et d'adaptation de notre droit au règlement et à la directive audit démarrent.

La Chancellerie a constitué un groupe de Place auquel participe le MEDEF. Ce dernier sollicite les membres ACTEO afin de participer à son propre groupe de réflexions.

DATES A RETENIR

➤ **Conférence IMA sur la « pertinence des notes annexes » - le 30 septembre**

➤ **Conférence KPMG Arrêté des Comptes, en partenariat avec ACTEO - le 25 novembre**



Dernières lettres de commentaire
(co-signées avec le MEDEF et
l'AFEP) :

➔ Revue post-application IFRS 3 :

Nous avons mis à profit cette revue pour communiquer à nouveau sur les aberrations qui nous ont été signalées par de nombreuses entreprises, quant au traitement comptable des variations de pourcentages d'intérêts qui conduisent à des résultats contre-intuitifs et déconnectés du cash.

Nous avons également souligné que le champ d'application qui nous est imposé aujourd'hui pour cette norme complexe est bien trop large et qu'il devrait se limiter aux changements significatifs de structure.

➔ Rôle du Business Model

A l'occasion d'une consultation EFRAG, ACTEO réaffirme l'absolue nécessité de prise en compte du Business model pour aboutir à des états financiers pertinents. Les comptes doivent en effet permettre de refléter le modèle de création de valeur spécifique à chaque entité.

➔ Mesures alternatives de performance (ESMA)

ACTEO rappelle et insiste sur l'utilité des indicateurs non Gaap pour la pertinence de la communication financière. Si leur utilisation doit être a minima encadrée, comme cela est déjà le cas en France par l'AMF, il nous a semblé néanmoins que les propositions de l'ESMA étaient excessives, freinant plutôt qu'encadrant l'utilisation de ces indicateurs.

 **Plus de détails et
l'ensemble des lettres
sur www.acteo.org**

➔ Quand l'Europe se penche à nouveau sur les IFRS

En 2006, 126 groupes s'étaient exprimés à l'occasion de l'enquête MEDEF qui avait conclu que ce nouveau référentiel était alors plutôt bien perçu de par sa dimension internationale et son exigence de rigueur comptable nouvelle.

10 ans après la première application des IFRS en 2004, l'Europe se pose de nouveau la question de son utilité et de ses impacts. La Commission a donc entrepris les actions suivantes :

- ➔ Mise en place d'un groupe d'experts en charge d'évaluer l'impact de ces normes en Europe
- ➔ Enquête publique afin de juger la pertinence, la qualité et le ratio coût / bénéfice de ce référentiel et recueillir les avis sur le processus d'adoption en Europe.

Nous vous encourageons vivement à répondre individuellement à ce questionnaire afin d'être le plus grand nombre à exprimer vos observations. Nous envisageons par ailleurs une réponse collective au niveau d'ACTEO pour compléter ce questionnaire avec une réflexion d'ordre plus générale et qualitative sur notre perception des IFRS et de leur évolution.

C'est en effet l'occasion, par le nombre de réponses qui émaneront des préparateurs français, de démontrer aux instances européennes à quel point le développement d'un référentiel de qualité nous tient à cœur.

C'est aussi l'occasion de renforcer le poids que l'Europe peut avoir auprès de l'IASB pour s'assurer que les normes à venir répondront réellement à nos besoins.

Cette rétrospection intervient également dans le cadre de la refonte de l'EFRAG dont la portée politique va être renforcée dès la fin de cette année.

Dans la réforme en cours c'est en effet désormais au Conseil de l'EFRAG que reviendrait l'approbation par consensus du contenu des lettres adressées à l'IASB, le TEG fournissant l'ensemble de l'analyse technique.

On peut donc penser que l'Europe évolue favorablement dans la perception du rôle qu'elle a à jouer dans ce domaine et qu'elle se saisit à nouveau de l'avenir de son référentiel comptable. Répondre au questionnaire c'est donc l'encourager dans cette voie.

➔ Locations : Le Titanic ou L'Arlésienne ?

Après des années de travaux en commun, l'IASB et le FASB nous proposent aujourd'hui finalement deux modèles de traitement différents avec pour conséquence des risques sur la comparabilité des résultats, du coût d'endettement et de la présentation des cash-flows entre entreprises. L'EFRAG a lancé cette été une consultation en demandant aux parties prenantes et aux entreprises quel était leur choix privilégié entre le modèle IASB ou FASB.

Une lassitude générale :

Environ 40 parties prenantes se sont prêtées au jeu, dont six membres ACTEO, alors qu'il s'agit d'un sujet qui touche globalement toutes les entreprises.

Une absence de consensus sur le modèle à privilégier :

Certains jugent le modèle FASB plus pragmatique à mettre en œuvre et favorisant la distinction entre locations opérationnelles et financement. D'autres estiment que le modèle IASB apporte plus de cohérence entre les dettes au bilan et leurs impacts au compte de résultat.

Un plébiscite en faveur du maintien de la norme actuelle :

En renforçant si nécessaire l'information financière par une amélioration des notes annexes.

Les réponses apportées par les membres ACTEO sont parfaitement en ligne avec celles obtenues sur le plan européen. Le message est clair :

Les dissonances entre l'IASB et le FASB démontrent clairement que le projet est encore loin d'être abouti.

En l'absence de consensus, tant au niveau des normalisateurs que de des parties prenantes, il devient urgent de suspendre ce dossier et de maintenir pour l'instant la norme actuelle qui présente le double mérite de refléter l'économie des contrats et d'assurer un minimum de comparabilité entre les deux référentiels.

Notons enfin que cette norme, si elle devait aboutir, serait l'une des premières candidates à tester la nouvelle organisation de l'EFRAG et son orientation plus politique.